

qualité que confirmera du reste, nous l'avons signalé déjà, l'acte de décès du père CHARLES SAUVAGE (3. VII. 1738). Si un ANDRE SAUVAGE, oncle de notre peintre, a été reçu bourgeois de la Ville de Luxembourg (11. VI. 1706), on ne trouve point pareille trace ni pour JEAN-PIERRE S. ni pour son père CHARLES S. – Par contre on trouve inscrits au rôle des tailles de 1646, corporation de Saint-Thiébaud

un *Jean-Baptiste Sauvage* . . . . . 9 florins  
 et un *Henri Sauvage* . . . . . 4 florins 16 sols.

Malheureusement ces inscriptions sont muettes quant au métier exact exercé. On pourrait évidemment envisager que l'un ou l'autre de ces membres de ladite corporation aura exercé le métier de peintre en bâtiment, ce qui aurait justifié peut-être son inscription, mais ce n'est là que supposition.

Comme à l'époque il existait à Luxembourg encore d'autres familles SAUVAGE, il n'est pas dit que ces *Jean-Baptiste S.* et *Henri S.* aient été apparentés aux époux PIERRE SAUVAGE - MARIE-MADELEINE SOMVILLE (*Senny*), les grands parents verviétois de l'artiste qui nous intéresse.

La qualité de *pictor* attribuée à CHARLES SAUVAGE, son père, autorise-t-elle à voir en celui-ci le maître de JEAN-PIERRE SAUVAGE ? A défaut d'autres sources concernant les années d'apprentissage, j'estime qu'il est permis de penser que le foyer paternel aura sans aucun doute représenté un climat propice à provoquer l'éclosion d'un jeune talent, l'élève, comme bien souvent, s'avérant finalement plus doué que son maître. A son tour, GREGOIRE-JOSEPH S., bien qu'au talent plus limité, héritera de ce don. Ce ne sera cependant que dans le sillage de la Cour de CHARLES de LORRAINE et sans doute grâce à l'appui de quelque seigneur, que le talent inné atteindra son apogée, les oeuvres les plus brillantes et de loin les plus nombreuses datant de l'époque à laquelle JEAN-PIERRE SAUVAGE s'est fixé à Bruxelles, ville offrant à l'artiste d'autres possibilités que la modeste et morne cité-forteresse de Luxembourg.